

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

35 – 11 Avril 2017

« CHASSELAS ET PATRIMOINE : FETONS MOISSAC » - MANIFESTATION 2017 – PARTICIPATION POUR OCCUPATION D'UN STAND

Rapporteur : Mme VALETTE

Considérant que la ville de Moissac organise les 16 et 17 septembre la manifestation « Chasselas et Patrimoine en fête : fêtons Moissac ».

Considérant qu'il est proposé, pour la mise à disposition de structures de type chapiteaux, la tarification suivante pour le week-end :

Stand occupé par les sites remarquables du goût

- demi-pagode 5m/5m (soit 12.5 m2)	200€
- pagode 5m/5m entière	300€
- pagode 3m/3m entière	200€

Stand occupé par les commerces locaux

- demi-pagode 5m/5m (soit 12.5m2)	120€
- pagode 3m/3m	120€
- stand extérieur	50€

Considérant que le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du trésor public au moment de la réservation et encaissé en septembre 2017.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la tarification proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations.

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :